
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRES Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fonds Conjoncturel de Solidarité - Année 2004 - Programme de travaux
d'assainissement Eaux Pluviales - Adoption.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Selon la procédure adoptée par le Bureau de la Communauté du 19 avril 1991, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 30 mars 1992, s'est prononcé favorablement pour la création d'un Fonds Conjoncturel de Solidarité pour l'assainissement.

Dès 1992, il était apparu opportun d'instaurer un Fonds Conjoncturel de Solidarité, pour les opérations d'Eaux pluviales, dont les objectifs étaient les suivants :

- la réduction des écarts de niveau d'équipement des communes entre elles,
- le renforcement des ouvrages d'eaux pluviales de desserte des secteurs inondés,
- l'amélioration de la protection du milieu naturel contre les pollutions par les eaux pluviales dans certaines zones sensibles.

Dès l'origine, ce Fonds a été constitué afin de répondre aux besoins importants de certaines communes en matière de financement de travaux, le coût des opérations ou des équipements à mettre en place étant disproportionné par rapport aux possibilités financières offertes par les crédits alloués aux communes.

Les objectifs poursuivis par le Fonds Conjoncturel de Solidarité ont permis de réduire de manière significative les écarts de niveau d'équipement entre les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Des critères techniques ont été définis corroborant les objectifs précités.

Ils sont de deux natures différentes : des critères d'exclusion, des critères d'éligibilité.

Des critères d'éligibilité

- Intérêt général : opérations intéressant plusieurs communes,
- Lutte contre les inondations : fréquence d'inondation pour les eaux pluviales,
- Protection des milieux récepteurs,
- Amélioration de la qualité des milieux récepteurs (ruisseaux, étangs, jalles).

Des critères d'exclusion

- les transferts de crédits des enveloppes allouées aux communes consacrées à l'assainissement vers celles de la voirie,
- le refus d'approbation des opérations par le Maire d'une commune concernée,
- l'insuffisance du niveau d'études de l'opération (un Avant Projet Détaillé : A.P.D. doit être au minimum réalisé),
- l'existence de préalables de diverses natures (techniques, fonciers, réglementaires).

Ces deux derniers critères ont une incidence sur la programmation dans le temps.

Chaque année, compte tenu des réalisations, les programmes annuels de travaux en Eaux Pluviales répondant aux critères d'éligibilité et inscrits au titre du Fonds Conjonctuel, font l'objet d'une réactualisation en fonction d'une liste d'opérations élaborée à partir des demandes des Maires et de la dotation budgétaire retenue pour l'année considérée.

A l'examen de ces divers paramètres, une programmation triennale 2002 /2004 d'opérations à réaliser a été validée par délibération n°2001/0955 du 12 octobre 2001.

La délibération qui vous est soumise aujourd'hui reprend, pour décision de faire, les opérations prévues en réalisation dans le cadre de l'année 2004.

Dans cette logique, il vous est proposé d'adopter le programme de travaux à inscrire pour l'année 2004, arrêté à partir de la dotation budgétaire proposée au Programme Prévisionnel d'Investissement selon les opérations adoptées par la délibération n°2001/0955 du 12 octobre 2001 relative au programme triennal du Fonds Conjonctuel de Solidarité 2002 / 2004.

Pour mémoire, ces opérations de travaux, énumérées dans le tableau fourni en annexe, ont été inscrites à hauteur de :

- 4 335 000 € TTC en Eaux Pluviales (budget principal, chapitre 23, fonction 2315, programme PB), décomposés en 400 000 € TTC de reliquat sur exercices précédents et 3 935 000 € TTC en dotation BP 2004 ;

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- confirmer les opérations à inscrire au titre de l'année 2004,

- adopter le programme des travaux d'assainissement E.P. dans le cadre du Fonds Conjoncturel de Solidarité pour l'année 2004,

- décider de la réalisation du programme 2004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

